

10 rue du Chardonnay
ZAE les Tanes Basses
34 800 Clermont l'Hérault
Tel. : 04 67 96 08 14
Email : contact@painvin-eca.fr
www.painvin-expert-comptable.fr
34 070 Montpellier
Plaza Real - Bât. D
SARL au capital de 30 000 €. Siret : 504 327 842 00028 - APE 6920Z - RCS Montpellier. N°TVA Intracom : FR 425043277842

Genesis Team Up Quadrae Patrimonis concept global de développement au service de l'entreprise et de son dirigeant
by  **PAINVIN** CONCEPT

Exercice clos au 31/12/2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Association SANTE LIB CPTS CENTRE HERAULT
Siège social : ZAE LES TANES BASSES
4 RUE DU MOURVEDRE
34800 CLERMONT L HERAULT

1/4





JS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Justification des appréciations

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Indépendance

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Référentiel d'audit

Fondement de l'opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Aux Co-Présidents,





js

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Association ou de cesser son activité.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

3/4

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.





Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CLERMONT L'HERAULT, le 14 Septembre 2022

Le Commissaire aux comptes

CABINET PAINVIN EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT,

représenté par PAINVIN SYLVIE



COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

CPTS CENTRE HERAULT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF		Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		19 404,60	31 267,12
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			151 495,00
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		163 099,91	41 208,81
Ecart de conversion passif			
TOTAL (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		182 504,51	223 970,93

COMPTE DE RÉSULTAT

CPTS CENTRE HERAULT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20	
		RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)
	-10 527,52	-5 508,81
		PRODUITS EXCEPTIONNELS
		Sur opérations de gestion
		Sur opérations en capital
		Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges
		TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)
		27 600,00
		CHARGES EXCEPTIONNELLES
		Sur opérations de gestion
		Sur opérations en capital
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
	1 335,00	1 335,00
		TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)
		1 335,00
		RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)
	-1 335,00	27 600,00
		Participation des salariés aux résultats
		(VII)
		Impôts sur les bénéfices
		(VIII)
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)
	456 774,56	323 353,16
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)
	468 637,08	301 261,97
		EXCÉDENT OU DÉFICIT
	-11 862,52	22 091,19
		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
		Dons en nature
		Préstations en nature
		Bénévolat
	4 200,00	4 200,00
		TOTAL
		CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
		Secours en nature
		Mises à disposition gratuite de biens
		Préstations en nature
		Personnel bénévole
	4 200,00	4 200,00
		TOTAL
	-11 862,52	22 091,19

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CPTS CENTRE HERAULT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 182 504,51 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -11 862,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive a perdué au cours de cet exercice, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'association, elle a eu des impacts significatifs sur l'activité de la CPTS. En effet, l'association a dû participer à des actions de vaccination et de dépistage ce qui a retardé la création effective de la CPTS.

EVENEMENTS PORTERIERS

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus:

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'association compte tenu du caractère imprévisible de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur le prochain exercice.

La durée de la crise liée au Covid-19 étant inconnue, les conséquences et les impacts économiques de la crise sanitaire sur l'activité de l'association ne peuvent faire l'objet ni de prévision, ni de quantification.

La communauté professionnelle territoriale de santé est une organisation constituée, à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour assurer une meilleure coordination de leur action et participer à la structuration des parcours de santé. Les actions de ces structures permettent de répondre aux enjeux d'accès aux soins, et de qualité des prises en charge des patients.

La CPTS CENTRE HERAULT doit être reconnue par signature du 23/09/2022, ceci a pris du retard à la suite de l'épidémie de la Covid.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CPTS CENTRE HERAULT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d'exercice	suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. générales, agents & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Inst. générales, agents & aménagts divers					
	Autres immos					
	Matériel de bureau & mobilier informatique					
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL						
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions	par virt poste	Réévaluation légale/ Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos					
	Mat. bureau, inform., mobilier corporelles					
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts & autres immob. financières						
TOTAL						
TOTAL GENERAL						

TABEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

CPTS CENTRE HERAULT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	9 175,93	44 182,38	22 091,19	31 267,12	
Excédent ou déficit de l'exercice	22 091,19	636 448,55	670 402,26	-11 862,52	
TOTAUX	31 267,12	680 630,93	692 493,45	19 404,60	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CPTS CENTRE HERAULT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans					
Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine et de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine Emprunts & dettes financières divers (1)(2) Fournisseurs & comptes rattachés Personnel & comptes rattachés Sécurité sociale & autres organismes sociaux Etat & Impôts sur les bénéfices autres taxes sur la valeur ajoutée collectives Obligations cautionnées publiques Dettes sur immobilisations & cpts rattachés Groupe & associés (2) Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) Dette représentative des titres empruntés Produits constatés d'avance						163 100	163 100	163 100		
TOTAUX		163 100	163 100	163 100						

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés